

GDS

BVD: Le point sur les prélèvements auriculaires

Trois méthodes sont aujourd'hui utilisées pour surveiller la BVD sur le département de la Corrèze :

- Recherche d'anticorps (sérologie) sur des prélèvements sanguins réalisés lors de la prophylaxie annuelle
- Recherche d'anticorps sur le lait de tank
- Recherche du virus (PCR) sur l'intégralité des animaux naissants sur prélèvements auriculaires effectués par le biais d'une boucle d'identification TST ou sur prélèvements sanguins.

Connaître le statut BVD de la totalité des animaux d'un cheptel est obligatoire pour l'assainir quand une circulation du virus a été mise en évidence. Cette démarche peut se faire par analyse PCR ou antigénémie par le biais de prises de sang sur tous les animaux ou a minima sur les animaux non suités et/ou par la pose de boucles à prélèvement auricu-

favorablement ainsi qu'à leur mère.

Utilisation de la boucle TST en Corrèze

La boucle TST reste avant tout une boucle d'identification. La seule chose qui la différencie d'une boucle classique est la présence sur une des deux parties mâles d'une aiguille blanche. Lors de la pose de boucle pour identifier l'animal, cette aiguille traverse l'oreille du veau et effectue un prélèvement du cartilage.

Etant couplée à l'identification, qui quoi qu'il arrive est effectuée sur tous les animaux, cette méthode n'engendre donc pas une contention supplémentaire spécifique au prélèvement de l'échantillon. Contrairement à une idée reçue, elle ne nécessite pas non plus la pose d'une « troisième boucle » en plus des deux boucles d'identification.

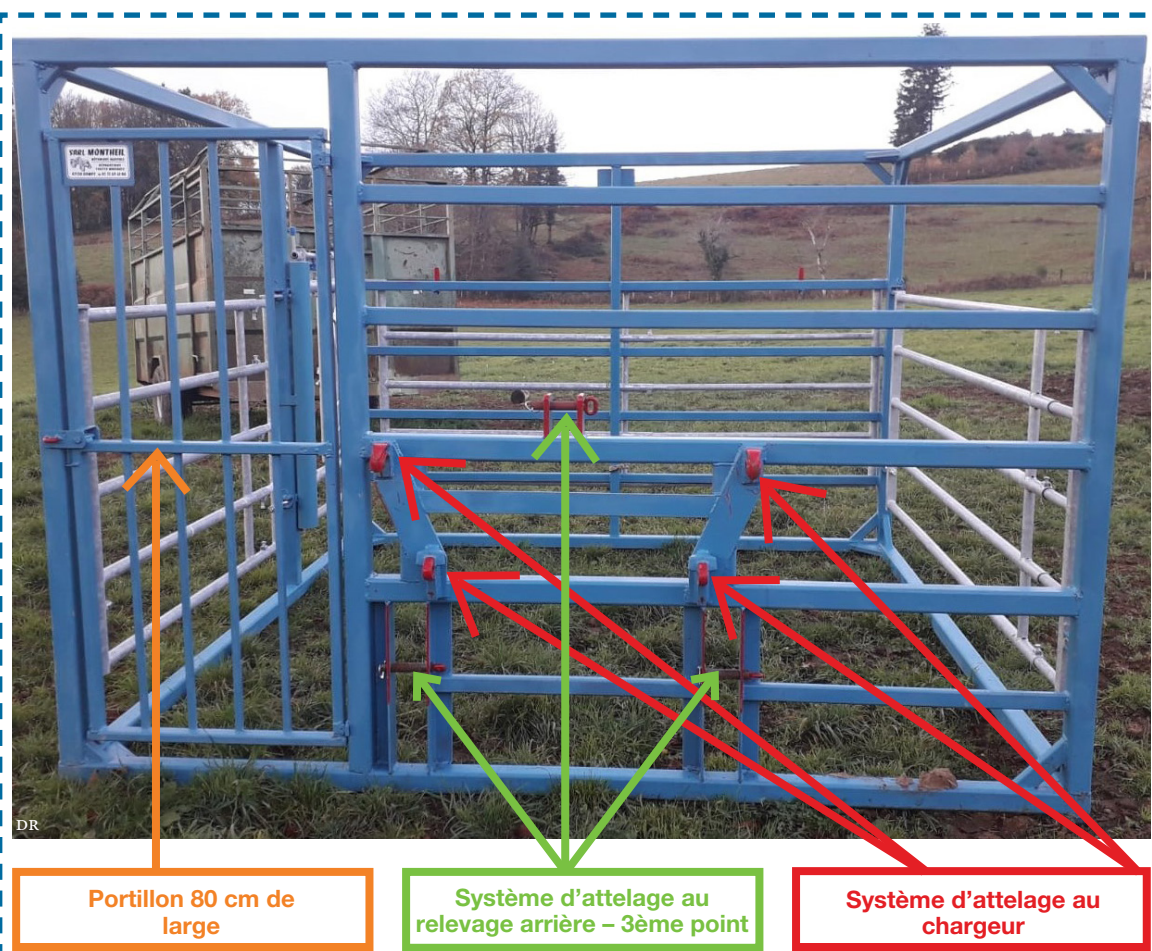


La boucle d'identification TST

laire sur les veaux naissants. Le prélèvement auriculaire par le biais d'une boucle TST est souvent retenu pour des questions de simplicité car c'est un geste habituel pour les éleveurs, étant couplé à l'identification de l'animal qui est déjà systématiquement réalisée. Un certain nombre d'élevages (notamment les cheptels « repro ») utilisent donc cette méthode de surveillance par choix, en dehors de toute suspicion de circulation virale. Celle-ci permet en effet d'attribuer un statut « non IPI » aux animaux testés

Lorsqu'un éleveur met en place cette méthode, il se voit attribuer une nouvelle série de boucles. Il n'y a aucune correspondance à faire entre les boucles classiques dont l'éleveur dispose dans son stock et les nouvelles boucles TST. Dans la mesure du possible et à la demande de l'éleveur, il y a néanmoins la possibilité d'avoir une continuité dans les numéros de travail.

Concernant la pose, il est préférable de l'effectuer dès que possible surtout si des animaux virémiques ont déjà été



Portillon 80 cm de large

Système d'attelage au relevage arrière - 3ème point

Système d'attelage au chargeur



Crochets pour stock de barrières supplémentaires

Cornadis

détectés dans le cheptel. Le délai réglementaire reste néanmoins strictement identique à celui d'une boucle classique d'identification, à savoir :

- Elevages en Certification

- de la Parenté des Bovins ou Contrôle de Performances : 7 jours maximum après la naissance (pour que les filiations soient certifiées)
- Autres élevages : 20 jours

maximum après la naissance. Ces délais ne doivent pas être confondus avec le délai de notification à l'EDE qui est lui de 7 jours quel que soit le type d'élevage.